



Politique environnementale AGS Paris / SOFDI

Au cours de nombreuses années de croissance, SOFDI (AGS Paris) est restée une entreprise pour laquelle les valeurs de Qualité, Performance, Innovation, Respect et Solidarité sont chères. Ces valeurs nous guident dans nos relations avec les clients, les employés, les fournisseurs et la Société. Le métier du déménagement nécessite un haut niveau d'expertise et d'attention.

SOFDI a très tôt marqué un intérêt pour l'intégration du respect de l'environnement dans ces processus, en initiant une démarche environnementale structurée depuis 2013, validée par la certification ISO 14001.

Depuis cette date, le système de management environnemental mis en place nous permet de mesurer la performance environnementale de notre organisme : nous observons une progression constante validée par des audits annuels réalisés par un organisme indépendant. Ces audits garantissent que notre organisation ainsi que les moyens mobilisés permettent la maîtrise des impacts de notre activité sur l'environnement et la prévention des pollutions.

L'implication de nos équipes et leur engagement sur les pratiques responsables au sein de l'entreprise sont les clés de notre succès.

Dans ce cadre, AGS Paris / SOFDI s'engage à :

- 1) Se conformer aux exigences clients et autres exigences applicables à nos activités,
- 2) Mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte de nos objectifs et cibles environnementaux, tout en préservant les intérêts économiques de chacun,
- 3) Préserver l'environnement de toutes les pollutions et des impacts environnementaux générés par notre activité en proposant des solutions de groupage notamment,
- 4) Améliorer de façon continue notre management environnemental et notre performance environnementale,
- 5) Actualiser à *minima* annuellement, la présente politique, réel cadre de fixation des objectifs et cibles environnementaux de l'entreprise. Cette politique est le moteur de notre amélioration continue en matière d'environnement,
- 6) Sensibiliser nos clients à notre politique environnementale, communiquer la présente politique à toute personne travaillant pour ou pour le compte de SOFDI, et la mettre à disposition de toute partie intéressée.

En tant que Président Directeur Général d'AGS Paris - SOFDI :

- Je délègue au Responsable Environnement, la responsabilité de la mise en œuvre et de l'entretien du Système de Management Environnemental décrit dans notre manuel. Il est chargé de coordonner les objectifs environnementaux en concertation avec l'ensemble de l'équipe AGS Paris - SOFDI, de vérifier qu'ils soient atteints et de me rendre compte directement,
- Je m'engage, avec le personnel d'AGS Paris – SOFDI et toute personne travaillant pour le compte de la société à exercer nos activités dans le respect de cette politique et de notre Système de Management Environnemental.

Le 19/05/2021,

Approuvée par
Sophie Lucas
Directeur Général